



Litige dégâts des eaux avec un copropriétaire

Par **GUIGOU91**, le **16/04/2011** à **15:12**

Bonjour,

J'ai eu un dégât des eaux avec un copropriétaire du dessus qui a refusé de signer le constat .

J'ai fait les formalités avec mon assureur qui m'a informé que tant que la recherche de la fuite n'a pas été faite par le syndic , il n'engagerait aucun travaux .

Mais mon syndic m'a affirmé que c'était à mon assureur d'envoyer un expert pour trouver la fuite chez le voisin .

Qui des deux a raison ?

Merci d'avance ,

Cordialement ,